

ACTION URGENTE

UN GAZAOUI RISQUE DE PERDRE SA DEUXIEME JAMBE DE FAÇON IMMINENTE

Les autorités israéliennes n'ont pas permis au journaliste Yousef al Kronz, âgé de 20 ans, de se rendre à Ramallah, en Cisjordanie occupée, pour y recevoir des soins médicaux urgents. Yousef al Kronz a été grièvement blessé par les forces israéliennes le 30 mars lors des manifestations de la journée de la Terre à Gaza, et il risque de perdre sa deuxième jambe de façon imminente.

Le 30 mars, **Yousef al Kronz**, 20 ans, et **Mohammad al Ajouri**, 17 ans, de la ville de Gaza, ont fait partie des centaines de personnes sur qui les forces israéliennes ont tiré à balles réelles lors des manifestations de la journée de la Terre, non loin de la barrière qui sépare la bande de Gaza et Israël, et qui ont été tuées ou blessées. Les deux jeunes hommes ont été conduits à l'hôpital al Shifa de la ville de Gaza afin d'y recevoir des soins pour les graves blessures qui risquaient de leur faire perdre leurs jambes. Comme l'hôpital al Shifa ne disposait pas des équipements médicaux nécessaires pour sauver leurs jambes, les médecins les ont fait transférer tous les deux à l'hôpital Al Istishari de Ramallah. Le 1er avril, les organisations de défense des droits humains Adalah et Centre Al Mezan, qui est basé à Gaza, ont déposé au nom des deux hommes, auprès de la Coordination israélienne des activités gouvernementales dans les territoires (COGAT), une requête afin qu'ils puissent sortir de Gaza.

De même que dans de nombreux autres cas, la COGAT n'a pas répondu à cette requête et les deux organisations de défense des droits ont écrit un courrier urgent le 4 avril demandant que Yousef al Kronz et Mohammad al Ajouri soient immédiatement transférés à Ramallah depuis Gaza. Le 5 avril, Adalah a été informée du fait que la COGAT avait rejeté les requêtes concernant les deux jeunes hommes, en raison de leur participation aux manifestations de masse du 30 mars. Le 8 avril, les deux organisations ont déposé une requête auprès de la Cour suprême israélienne afin d'obtenir qu'Israël permette aux deux jeunes hommes grièvement blessés de quitter la bande de Gaza pour aller à Ramallah, où leurs jambes pouvaient peut-être être sauvées. En dépit du caractère urgent de cette requête, la Cour a décidé de ne pas tenir de session immédiate et a donné trois jours au gouvernement pour donner une réponse.

En raison de ces délais et du fait que les autorités ont refusé de leur accorder un permis de sortie, Yousef al Kronz et Mohammad al Ajouri ont subi chacun l'amputation d'une jambe. Yousef al Kronz devra peut-être subir une deuxième amputation s'il ne reçoit pas immédiatement à Ramallah les soins médicaux que nécessite son état. Le 12 avril, une audience a eu lieu au sujet de cette affaire devant la Haute Cour de justice israélienne, qui a ordonné à l'État d'expliquer pourquoi il ne voulait pas autoriser Yousef al Kronz à quitter la bande de Gaza pour aller recevoir des soins médicaux urgents en Cisjordanie. La requête déposée par Adalah pour obtenir une audience urgente le 13 avril a été rejetée, et une deuxième audience est prévue pour le 15 avril.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en hébreux, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités israéliennes de faciliter le transfert immédiat de Yousef al Kronz, grièvement blessé, et des autres patients, dans des hôpitaux hors de la bande de Gaza afin qu'ils reçoivent des soins spécialisés susceptibles de leur sauver la vie ;
- demandez aux autorités israéliennes de lever le blocus illégal de Gaza et de respecter leur obligation, en tant que puissance occupante, de veiller à ce que les personnes qui vivent dans la bande de Gaza aient accès à des soins médicaux adéquats.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 4 MAI 2018 À :

Ministre de la Défense

Avigdor Liberman
Ministry of Defence
37 Kaplan Street,
Hakirya, Tel Aviv
61909, Israël
Courriel :
minister@mod.gov.il /
pniot@mod.gov.il
Fax : +972 3 691 6940

**Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,**

Commandant des FDI pour la Cisjordanie

Major-General Roni Numa
GOC Central Command
Military Post 01149, Battalion 877
Israel Defence Forces, Israël
Fax : +972 2 530 5741, +972 2 530
5724

**Formule d'appel : Dear Major-
General Roni Numa, / Monsieur,**

Ministre de la Sécurité publique

Gilad Erdan
Kiryat Hamemshala
PO Box 18182
Jerusalem 91181, Israël
Fax : +972 2 584 7872
Courriel : gerdan@knesset.gov.il

**Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays. (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

ACTION URGENTE

UN GAZAOUI RISQUE DE PERDRE SA DEUXIEME JAMBE DE FAÇON IMMINENTE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Yousef al Kronz, qui est âgé de 20 ans, est étudiant en journalisme et en sciences des médias à l'université al Azhar de la ville de Gaza, et il travaille pour l'Association palestinienne des médias. Il a dit à Amnesty International qu'il couvrait les manifestations de la journée de la Terre, à l'est du camp de réfugiés d'al Borej, quand, le 30 mars, il a été touché aux deux jambes par des tirs, non loin de la barrière entre Israël et Gaza. Yousef al Kronz a en conséquence dû subir une amputation de sa jambe gauche et il risque à présent de perdre également sa jambe droite s'il ne reçoit pas des soins adéquats à Ramallah.

Plusieurs organisations à Gaza ont organisé une série de manifestations et de marches, qui ont débuté le 30 mars, coïncidant avec la journée de la Terre, pour demander que des millions de réfugiés aient le droit de retourner dans les villages et les villes à présent situés en Israël. Ces mouvements de protestation devraient durer jusqu'au 15 mai, date à laquelle les Palestiniens commémorent la Nakba, ou « grande catastrophe ». Cette journée marque l'anniversaire de l'expulsion et la dépossession de leurs terres de centaines de milliers de Palestiniens en 1948 et 1949, lors du conflit qui a fait suite à la création de l'État d'Israël.

Deux vendredis de suite, des dizaines de milliers de Palestiniens – hommes, femmes et enfants – se sont rassemblés dans cinq camps installés à environ 700 mètres de la clôture qui sépare la bande de Gaza d'Israël afin de réaffirmer leur droit au retour et d'exiger la fin du blocus israélien, en place depuis près de 11 ans. Bien que les manifestations soient restées largement pacifiques, une minorité de manifestants a jeté des pierres et, selon l'armée israélienne, des cocktails Molotov en direction de la clôture. D'après les forces israéliennes, les personnes qui ont été tuées étaient les « principaux meneurs » ou tentaient de franchir la barrière entre Gaza et Israël, et les tirs d'armes à feu étaient donc justifiés. Aucune victime n'a été à déplorer côté israélien.

Le 11 avril, 26 Palestiniens avaient été tués lors des manifestations, y compris trois enfants et un photjournaliste, Yasser Murtaja. De plus, plus de 3 000 Palestiniens avaient été blessés, dont 445 enfants, au moins 21 membres des équipes d'urgence du Croissant-Rouge palestinien, et 15 journalistes. Le ministère de la Santé à Gaza a déclaré le 11 avril que quelque 1 236 personnes avaient été touchées par des tirs à balles réelles depuis le début des manifestations. D'autres ont été blessées par des balles en caoutchouc ou ont dû recevoir des soins après avoir inhalé des gaz lacrymogènes largués par des drones. L'Organisation mondiale de la santé s'est inquiétée de ce que près de 350 blessés risquaient de rester provisoirement ou définitivement handicapés. À ce jour, au moins quatre personnes ont été amputées d'une jambe. Des témoins directs, ainsi que des vidéos et des photos prises pendant les manifestations, montrent que, dans certains cas, des manifestants palestiniens non armés ont été pris pour cible par des tireurs embusqués israéliens alors qu'ils ne faisaient qu'agiter le drapeau palestinien ou qu'ils s'éloignaient en courant de la clôture.

Les autorités israéliennes refusent généralement d'accorder une autorisation de sortie, ou retardent la délivrance de ce permis, pour les patients qui cherchent à recevoir en dehors de Gaza des soins médicaux susceptibles de leur sauver la vie. En 2017, les autorités israéliennes n'ont donné une suite favorable qu'à 54 % des demandes de sortie pour rendez-vous médical, ce qui représente le taux le plus faible depuis que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a commencé à rassembler des statistiques à ce sujet, en 2008. Selon l'OMS, 54 Palestiniens, dont 46 souffraient d'un cancer, sont morts en 2017 faute d'avoir obtenu leur autorisation ou pour l'avoir obtenue trop tard. Depuis deux décennies, et en particulier depuis l'instauration en 2007 d'un blocus aérien, terrestre et maritime à Gaza, Israël soumet la bande de Gaza à un bouclage quasiment total, privant illégalement sa population de ses droits fondamentaux. Les Nations unies et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), entre autres, ont qualifié cette politique de « sanction collective » et ont appelé Israël à lever ce blocus. Israël contrôle tous les accès à Gaza, sauf le poste-frontière de Rafah à la frontière égyptienne, ainsi que tous les points de passage entre la bande de Gaza et la Cisjordanie, y compris la frontière entre la Cisjordanie et la Jordanie. Les autorités israéliennes n'autorisent pas les Palestiniens de Gaza à rouvrir leur aéroport ni à construire un port, ce qui les oblige à passer par des ports étrangers pour se rendre dans d'autres pays.

Les restrictions à la liberté de circuler imposées par Israël sont directement responsables de décès de patients et de l'aggravation des souffrances des malades qui demandent une autorisation de sortie. Ces pratiques s'inscrivent dans le système de blocus et de permis qui prive les patients de leur droit à la dignité et viole leur droit à la vie. Le blocus doit être levé afin que les patients puissent accéder en toute sécurité aux soins médicaux dans les hôpitaux des territoires palestiniens occupés et ailleurs.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Nom : Yousef al Kronz

Homme

AU 73/18, MDE 15/8223/2018, 13 avril 2018